



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE LA PECHE ET DES AFFAIRES MARITIMES

CELLULE D'ETUDES ET DE PLANIFICATION

Projet « Aménagement Durable des Pêches du Sénégal »

**Diagnostic de l'Observatoire Economique
des Pêches du Sénégal (OEPS)**

Rapport Final

Expert de la mission

Dr Djiga THIAO : Statisticien-Economiste

Mai 2014

SOMMAIRE

Liste des figures	2
Liste des acronymes et abréviations	3
Introduction	4
1 Contexte et objectifs de la mission	5
1.1 Contexte de la mission	5
1.2 Objectifs et résultats attendus de la mission	5
2 Approche méthodologique de la mission	6
2.1 Revue de la documentation	6
2.2 Entretiens avec des personnes ressources	6
2.3 Collecte et analyse de données quantitatives	7
2.4 Planning de réalisation de la mission	7
2.4.1 Identification des activités de la mission.....	7
2.4.2 Chronogramme d'exécution des activités	9
3 Diagnostic des capacités opérationnelles de l'OEPS	9
3.1 Aspects institutionnels et organisationnels	9
3.1.1 Diagnostic du cadre institutionnel de l'OEPS.....	9
3.1.2 Diagnostic de l'architecture organisationnelle de l'OEPS.....	10
3.2 Ressources humaines, physiques et financières	10
3.2.1 Généralités sur le diagnostic des ressources de l'OEPS	10
3.2.2 Diagnostic des ressources humaines de l'OEPS	11
3.2.3 Diagnostic des ressources physiques de l'OEPS.....	13
3.2.4 Diagnostic des ressources financières de l'OEPS	14
3.3 Caractérisation de la productivité de l'OEPS	16
3.3.1 Généralités sur les produits de l'OEPS	16
3.3.2 Le bulletin d'information trimestriel « Thiof News ».....	17
3.3.3 La note de conjoncture périodique	18
3.3.4 Les rapports d'études sectorielles	20
4 Propositions de pistes de redynamisation de l'OEPS	20
4.1 Clarifier le statut institutionnel et organisationnel	20
4.2 Rationaliser les ressources humaines, physiques et financières	21
4.3 Optimiser la stratégie de production et de diffusion	22
4.3.1 Reconsidérer le partenariat interinstitutionnel	22
4.3.2 Veiller à la qualité et la régularité des produits.....	24

4.3.3	Promouvoir les technologies de production et de diffusion.....	25
4.4	Choix des espèces prioritaires à suivre par l'OEPS.....	25
4.4.1	Choix des poissons pélagiques à suivre	25
4.4.2	Choix des poissons démersaux à suivre	28
4.4.3	Choix des autres espèces à suivre	31
	Conclusion et perspectives	34
	Annexes	36
	Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées	36
	Annexe 2 : Guide d'entretien du diagnostic	37
	Annexe 3 : Liste des documents consultés	38

Liste des figures

Figure 1 :	Structure des ressources humaines de la CEP	11
Figure 2 :	Evolution du budget total du Service Statistiques avec la part du carburant.....	15
Figure 3 :	Evolution des dépenses de fonctionnement du Service Statistiques de la CEP	16
Figure 4 :	Aperçu de la première page du bulletin d'information Thiof News.....	18
Figure 5 :	Aperçu de la première page de la note de conjoncture	19
Figure 6 :	Mise en évidence de la question de cohérence et d'interprétabilité des résultats....	20
Figure 7 :	Volume (en tonne) de poissons pélagiques débarqués par la pêche artisanale.....	26
Figure 8 :	Valeur commerciale (en FCFA) des principales espèces de poissons pélagiques...	27
Figure 9 :	Images de présentation des poissons pélagiques prioritaires.....	28
Figure 10 :	Volume (en tonne) de poissons démersaux débarqués par la pêche artisanale	29
Figure 11 :	Valeur commerciale (en FCFA) des principales espèces de poissons démersaux	30
Figure 12 :	Images de présentation des poissons démersaux prioritaires	31
Figure 13 :	Volume (en tonne) des autres espèces débarquées par la pêche artisanale	32
Figure 14 :	Valeur commerciale (en FCFA) des principales autres espèces exploitées	32
Figure 15 :	Images de présentation des autres espèces prioritaires.....	33

Liste des acronymes et abréviations

ADIE	Agence de l'Informatique de l'Etat
ADUPES	Aménagement Durables des Pêches du Sénégal
AFD	Agence Française de Développement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
CEP	Cellule d'Etude et de Planification
CRODT	Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye
DAGE	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
DITP	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
DPM	Direction de la Pêche Maritime
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FCFA	Franc CFA
LPS-PA	Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture
OEPS	Observatoire Economique des Pêches du Sénégal
PRAO	Projet Régional des pêches en Afrique de l'Ouest
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée

Introduction

Le Sénégal dispose d'une côte longue d'environ 700 km qui est caractérisée par des conditions naturelles très favorables à l'abondance et à la diversité des ressources halieutiques. Toutefois, malgré ces potentialités, le secteur de la pêche qui est économiquement et socialement stratégique est de plus en plus plongé dans une crise aigüe. Les principales contraintes et défis sont, entre autres, relatifs, à la surcapacité des facteurs de production, à la valorisation et à la commercialisation des produits, aux conditions d'approvisionnement des marchés locaux, à la gouvernance du secteur, etc. Pour la gestion durable des ressources halieutiques, il s'avère indispensable de collecter et d'analyser des données de base tout en suivant de manière permanente un certain nombre d'indicateurs clé permettant de guider les politiques de développement du secteur de la pêche. A cet effet, à travers l'OEPS, la CEP (Cellule d'Etude et de Planification), est l'entité publique du Ministère qui doit jouer un rôle primordial dans ce sens. Face à la léthargie qui caractérise actuellement l'OEPS, il a été donc jugé nécessaire d'identifier les contraintes qui affectent son opérationnalité et d'en tirer des propositions de redynamisation. Cette mission qui s'inscrit dans le cadre de l'appui de l'Union Européenne à travers le projet ADUPES vise cet objectif.

Structuré en quatre grandes parties, le présent rapport porte sur le diagnostic de l'OEPS. Tout d'abord, le contexte et objectifs de la mission ont été rappelés conformément aux termes de références. Ensuite, la deuxième partie est consacrée à la description de l'approche méthodologique adoptée pour l'exécution de la mission. A cet effet, les démarches relatives à la revue documentaire, aux entretiens avec des personnes ressources ainsi qu'à la collecte et à l'analyse des données quantitatives ont été présentées. En outre, l'identification des activités et leur enchaînement séquentielle dans le temps a permis de dresser un planning permettant de guider la réalisation de la mission. La troisième partie est consacrée au diagnostic des capacités opérationnelles de l'OEPS. Ici, ont été abordés en détail les aspects institutionnels et organisationnels ainsi que les ressources humaines, physiques et financières. Par ailleurs, un accent particulier a été mis sur la caractérisation de la productivité de l'OEPS. Le diagnostic a abouti à des propositions de pistes de redynamisation de l'OEPS. Largement détaillées dans la quatrième partie, les recommandations formulées se focalisent sur les contraintes qu'il faut absolument lever pour atteindre l'objectif visé. A ce niveau, le choix des espèces prioritaires à suivre ou à étudier ont été également identifiées à partir d'une analyse des débarquements et des valeurs commerciales.

1 Contexte et objectifs de la mission

1.1 Contexte de la mission

Au cours de ces dernières années, l'Administration des pêches du Sénégal est engagée dans un important chantier de réforme de la gestion des pêches à travers l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries. Les actions à mener s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Lettre de Politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture (LPS-PA) qui affirme avec force que l'instauration progressive de plans d'aménagement des pêcheries, commençant par les stocks les plus menacés, est seule à même d'assurer la durabilité de la ressource et de l'activité de pêche (durabilité biologique, économique, et environnementale).. Ainsi, les plans constitueront la clef de voûte de l'ajustement des capacités de pêche et des mesures de contrôle de l'accès. Par ailleurs, la vision stratégique qui a guidé l'élaboration des plans est fondée sur la Stratégie de Croissance accélérée (SCA) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui mettent l'accent sur la création durable de richesse associée à la rente de la ressource.

L'évolution du système de gestion des pêches au Sénégal à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement des pêcheries, va toutefois nécessiter une orientation du système d'information vers un suivi des performances des principales unités d'aménagement (pêcheries) faisant l'objet d'un plan. Ainsi, il est attendu que la Cellule d'Etudes et de Planification (CEP) joue un rôle primordial dans ce processus à travers notamment l'Observatoire Economique des Pêches (OEPS). En effet, depuis sa création en 1995, l'Observatoire Economique des Pêches élabore, entre autres, une note de conjoncture trimestrielle dont les données sont consolidées dans une publication annuelle. La situation du secteur ayant potentiellement évolué depuis la mise en place de l'Observatoire Economique des Pêches, une analyse des nouveaux besoins de suivi des ressources et des filières devient une nécessité. Dans ce contexte, un diagnostic axé sur les capacités opérationnelles de l'OEPS et débouchant sur des propositions de redynamisation du fonctionnement de cette Unité s'avère indispensable. Ainsi, prenant en considération les enjeux d'un tel diagnostic, l'Union Européenne, à travers le projet ADUPES, a apporté un appui financier pour la conduite d'une étude dans ce sens.

1.2 Objectifs et résultats attendus de la mission

La mission a pour objectif d'identifier tous les nouveaux besoins en informations relatives aux ressources et aux filières et proposer les moyens de les collecter, traiter, analyser et diffuser d'une part et d'autre part de formuler des propositions d'amélioration du fonctionnement, de l'organisation et des méthodes de l'OEPS. Les résultats suivants sont attendus :

- un diagnostic exhaustif de l’observatoire faisant ressortir ses forces et faiblesses;
- les nouveaux besoins en informations ont été identifiés et les moyens de collecte, de traitement, d’analyse et de diffusion sont proposés ;
- des propositions d'amélioration du fonctionnement, de l'organisation et des méthodes de l'observatoire sont faites ;
- une analyse de l’évolution de la structure en volume et valeur des débarquements ces 15 dernières années, en vue de déterminer les ressources qui nécessitent un suivi, est effectuée.

2 Approche méthodologique de la mission

2.1 Revue de la documentation

La recherche documentaire constitue une composante capitale pour la réussite de la mission. A cet effet, diverses références (voir annexe) ont été mises à contribution notamment les textes réglementaires et administratifs (arrêtés et notes de service portant fonctionnement et organisation de la CEP). Par ailleurs, des rapports techniques et des publications ou communications scientifiques ont été examinées. De tels documents ont été trouvés au sein de la CEP mais aussi au niveau du Cabinet du Ministère et des institutions partenaires mais également de la littérature grise. Ainsi, la revue documentaire a permis d’abord de prendre connaissance des statuts et missions de l’OEPS tels que définis dans les documents officiels. En outre, la documentation a contribué significativement au diagnostic de la situation de l’OEPS notamment en termes d’évolution de l’organisation, des ressources humaines, financières et logistiques disponibles pour l’OEPS.

2.2 Entretiens avec des personnes ressources

Les éléments disponibles dans la documentation ont été ensuite complétés et renforcés à travers des entretiens avec des personnes ressources (voir liste annexe). Ainsi des discussions ont été tenues avec des agents ayant été impliqués dans le passé dans le fonctionnement de l’OEPS. En outre des entretiens ont été effectués avec une partie du personnel technique actuel de la CEP. Par ailleurs, des agents d’institutions partenaires de l’OEPS ont été consultés. C’est notamment le cas du responsable du Bureau Statistique de la DPM qui est le plus grand fournisseur de données de l’OEPS. Les entretiens effectués ont permis de faire le point sur les contraintes qui minent le bon fonctionnement de l’OEPS. Ils ont également servi à recueillir des avis, des idées utiles pour la formulation de recommandations de redynamisation de l’OEPS. A cet effet, un guide d’entretien permettant de canaliser les discussions a été utilisé (voir annexe). Ensuite une analyse qualitative de contenus des différents entretiens a été faite afin d’alimenter les différents

points du diagnostic et du plan d'action pour l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de l'OEPS.

2.3 Collecte et analyse de données quantitatives

Pour évaluer les moyens financiers de l'OEPS, des données relatives au budget annuel de la CEP ont été collectées et analysées. Ces données ont été compilées à partir des informations budgétaires de la CEP et du Cabinet du Ministère chargé de la pêche. Avec les données réunies, une analyse rétrospective a été faite sur les ressources financières liées aux activités sous la responsabilité de l'OEPS. L'analyse s'est surtout focalisée sur les tendances depuis 2005 ainsi que la structure et la représentativité des principales rubriques budgétaires. Des données relatives au personnel ont été également recueillies et analysées pour identifier les contraintes relatives au déficit et au profil des ressources humaines. Tout en mettant un accent particulier sur la fonctionnalité, une stratégie similaire a aussi été adoptée pour les moyens logistiques et des équipements informatiques disponibles.

Avec la nécessité d'identifier les espèces prioritaires nécessitant un suivi ou des études approfondies, la collecte et l'analyse de données quantitatives ont été effectuées. Ces données sont notamment relatives aux quantités débarquées et aux prix au débarquement. Les données ont été recueillies à travers les bases de données du CRODT. Des séries annuelles couvrant une période de quinze années (1998-2012) dont les données sont disponibles et officiellement publiées. Pour chaque espèce, le croisement des débarquements et du prix moyen annuel a permis de calculer la valeur commerciale. Pour les débarquements, l'analyse est axée sur la tendance mais aussi l'importance relative des différentes espèces regroupées en trois catégories. Les catégories distinguées sont les poissons pélagiques, poissons démersaux et le groupe des autres espèces constitué des mollusques, céphalopodes et crustacés. A partir du poids relatif des différentes espèces, les principales espèces devant potentiellement faire l'objet de suivi et d'études approfondies ont été listées. Ce choix est ensuite corroboré par une analyse de l'évolution des valeurs commerciales.

2.4 Planning de réalisation de la mission

2.4.1 Identification des activités de la mission

Les activités indispensables à la réalisation de la mission ont été identifiées en gardant en mémoire la nécessité de produire les résultats attendus conformément aux TDRs. Ce processus s'est fondamentalement basé sur la prise en compte des différentes étapes et actions définies dans l'approche méthodologique. Ainsi, les différentes activités à exécuter ont été :

- Recherche documentaire : recueil et synthèse de documents officiels, administratifs, financiers et techniques ;
- Entretiens avec des personnes ressources : discussions ouvertes sur des questions-clé relatives au fonctionnement et à l'efficacité de l'OEPS ;
- Collecte des données quantitatives : informations budgétaires et séries de débarquements et prix sur quinze ans ;
- Analyse des entretiens: analyse du contenu des discussions ;
- Analyse des données quantitatives : analyse de répartition et de l'évolution des budgets, analyse des poids spécifiques et de l'évolution des débarquements, description des tendances des valeurs commerciales ;
- Réalisation du diagnostic exhaustif: mise en commun et en cohérence de tous les résultats d'analyse afin de dégager les forces et surtout les faiblesses de l'OEPS ;
- Formulation de recommandations: proposition de pistes opérationnelles pour la redynamisation de l'OEPS ;
- Rédaction du rapport provisoire : production du rapport technique préliminaire contenant tous les résultats de la mission ;
- Tenue de l'atelier de restitution : partage et discussion sur les résultats et validation du rapport provisoire ;
- Rédaction du rapport de restitution : synthèse des discussions et recommandations de l'atelier de restitution ;
- Rédaction du rapport final : finalisation du rapport technique prenant en compte les observations formulées lors de l'atelier de restitution.

2.4.2 Chronogramme d'exécution des activités

Conformément aux TDRs, quinze jours de prestation ont été retenus pour la réalisation de la mission qui est toutefois étalée sur une période d'un mois. Considérant les jours de prestation, le plan de travail est indiqué ci-dessous.

Liste des activités	Jours de prestation														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Recherche documentaire	■	■	■												
Entretiens avec les acteurs			■	■	■										
Collecte des données quantitatives			■	■	■										
Analyse des entretiens						■	■	■							
Analyse des données quantitatives						■	■	■							
Réalisation du diagnostic exhaustif								■	■	■					
Formulation des recommandations										■	■				
Rédaction du rapport provisoire											■	■			
Tenue de l'atelier de restitution													■		
Rédaction du rapport de restitution													■	■	
Rédaction du rapport final														■	■

3 Diagnostic des capacités opérationnelles de l'OEPS

3.1 Aspects institutionnels et organisationnels

3.1.1 Diagnostic du cadre institutionnel de l'OEPS

La CEP elle-même résulte de la fusion en 2000 de l'Observatoire Economique des Pêches du Sénégal (OEPS) et de la Cellule d'Appui au Développement durable de la Pêche. La CEP est chargée des études prospectives et stratégiques, de la coordination des actions de planification au sein du Département des pêches ainsi que du suivi et de l'évaluation des projets, programmes et mesures. Par ailleurs, la CEP a le mandat de planifier, organiser et gérer les flux d'informations dans le secteur. Dans l'architecture définie par l'arrêté N°002462 du 19 avril 2006 portant organisation et fonctionnement de la CEP actuelle, l'OEPS est assimilable à l'Unité d'Observation Economique au même titre que l'Unité de Planification, de Suivi et d'Evaluation. Ainsi, l'OEPS ne jouit plus d'une autonomie institutionnelle et organisationnelle par rapport à l'architecture administrative de la CEP. Cette configuration actuelle qui met l'OEPS sous l'ombre de la CEP se traduit par une baisse de notoriété. En effet, l'OEPS qui en réalité n'a plus d'existence institutionnelle a été remplacé par une Unité qui n'a pas été suffisamment vulgarisée auprès des acteurs et partenaires du secteur de la pêche. Ainsi, l'Unité d'Observation Economique n'est pratiquement connue que par les agents de la CEP alors que l'ombre de l'OEPS continue toujours de planer malgré sa disparition administrative. D'ailleurs, même dans les notes de conjonctures produites, c'est toujours l'OEPS qui est affichée alors qu'une mise en référence de la nouvelle Unité permettrait de mieux la mettre en exergue. Dans la situation actuelle, il est indispensable de clarifier l'existence institutionnelle réelle de l'OEPS

et de promouvoir et vulgariser l'Unité d'Observation Economique. Néanmoins, en conformité avec les TDR de cette étude, dans la suite de notre diagnostic nous allons continuer à faire référence à l'OEPS sous-entendu qu'elle équivaut institutionnellement à l'actuelle Unité d'Observation Economique.

3.1.2 Diagnostic de l'architecture organisationnelle de l'OEPS

L'arrêté N°002462 du 19 avril 2006 portant organisation et fonctionnement de la CEP n'a pas explicitement défini des missions spécifiques pour les trois Unités qui composent la Cellule. Ainsi, l'Unité d'Observation Economique qui constituerait l'équivalent de l'OEPS, n'a pas d'attributions précises qui permettraient de définir clairement ses responsabilités. Par ailleurs l'arrêté ne prévoit pas non plus des Responsables ou Chefs d'Unité dans l'organisation interne de la CEP. Une tentative de révision a été effectuée par un des anciens Coordonnateur de la CEP à travers la proposition d'un arrêté plus détaillé en termes de fonctionnement et de responsabilités. Toutefois, depuis son introduction dans le circuit administratif du Ministère, le processus d'officialisation de cet arrêté n'a pas encore abouti. En outre, dans le passé, l'organisation interne de la CEP avait été régie par une note de service. Malheureusement cette note n'a pas été renouvelée pour tenir compte des mutations de la CEP et son application est actuellement totalement passée sous silence. Ainsi, dans la situation actuelle, la nomination de responsables d'Unités semble dépendre de la simple volonté du Coordonnateur de la CEP sans aucune exigence réglementaire. La situation actuelle qui se caractérise par un manque de clarté des missions et des responsabilités associées à l'Unité d'Observation Economique est de nature à favoriser la léthargie.

3.2 Ressources humaines, physiques et financières

3.2.1 Généralités sur le diagnostic des ressources de l'OEPS

Dans le contexte institutionnel et organisationnel actuel, l'OEPS ne dispose pas de ressources humaines et physiques propres, bien que la majeure partie des contractuels de la CEP ait été recrutée à travers le BCI dans la cadre du renforcement de l'observatoire. Ainsi, dans ce diagnostic, nous nous sommes limités à examiner les ressources globales de la CEP en mettant un accent particulier sur celles qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'OEPS. En ce qui concerne les ressources financières, dans le budget de la CEP, il existe des rubriques plus ou moins destinées spécifiquement au fonctionnement de l'OEPS. L'analyse se focalise donc sur la structure et l'évolution de ces rubriques.

3.2.2 Diagnostic des ressources humaines de l'OEPS

En comparaison avec d'autres Directions du Ministère comme la DPM et la DPSP, les ressources humaines actuellement disponibles au sein de la CEP paraissent relativement peu nombreuses et peu diversifiées en termes de profil et de disciplines. A la tête de la CEP on a un Coordonnateur qui est un fonctionnaire de la hiérarchie A chargé de diriger l'institution. Il a un profil d'ingénieur des pêches (niveau Master) qui a une expérience d'une dizaine d'années dans le secteur de la pêche. En dessous du Coordonnateur de la CEP, il y a une équipe technique. Au niveau supérieur de cette équipe technique on a d'abord trois spécialistes de niveau Master. Il s'agit d'un Planificateur, d'un Economiste et d'un Statisticien (Master). Toutefois, l'équipe technique bénéficie également de l'appui d'un Ingénieur informaticien et d'un Agent de saisie. Pour les aspects relatifs à la gestion, la CEP est dotée d'une équipe administrative et financière en interaction directe avec le Coordonnateur. Sur le plan opérationnel, il y a un technicien Chargé des projets et programmes dont l'importance est capitale pour la CEP. En outre, on note la présence d'un Financier, d'un Comptable, d'une Secrétaire et de deux Agents administratifs. Comme personnel d'appui transversal, trois Chauffeurs sont actuellement en poste à la CEP. Le schéma ci-dessous (Figure 1) illustre clairement la structure actuelle des ressources humaines de la CEP.

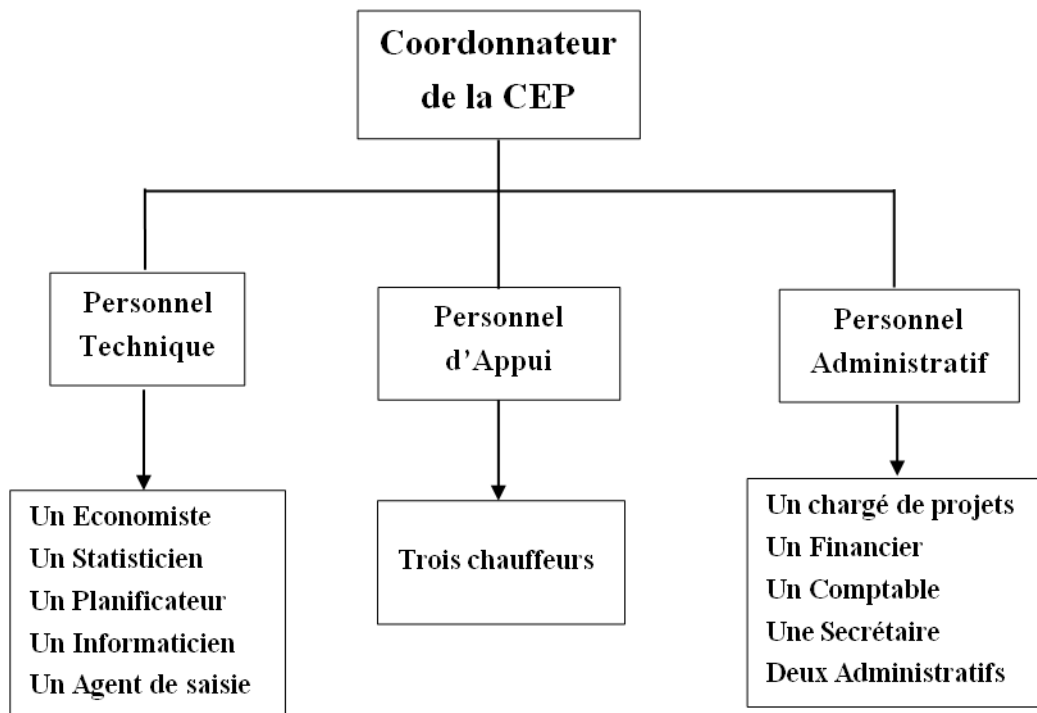


Figure 1 : Structure des ressources humaines de la CEP

Au-delà des aspects relatifs au nombre et au profil, le premier constat déterminant est qu'il n'y a pas un personnel spécifiquement destiné au fonctionnement de l'OEPS puisque l'ensemble du personnel travaille de manière transversale dans toutes les Unités de service de la CEP. Ainsi, l'OEPS est sujet à une situation de concurrence qui peut lui être défavorable en fonction des priorités de la CEP et des intérêts et avantages potentiels des agents selon les opportunités potentiels dans d'autres Unités et Services. Ce risque est d'autant plus élevé que sur le plan réglementaire aucune responsabilisation n'a été prévue de manière explicite. Le statut du personnel technique pose également des problèmes d'efficacité et de pérennité. Bien que l'existence d'un Economiste et d'un Statisticien soit un atout considérable pour la redynamisation des activités de l'OEPS. Il faut signaler qu'une partie du personnel technique est dans une situation de précarité. C'est notamment le cas du Statisticien et l'Economiste qui sont des contractuels avec un niveau de rémunération assez bas par rapport aux réalités actuelles du marché du travail pour ces types de profil. Il est donc évident qu'une telle situation favorise forcément la démotivation et le départ anticipé vers d'autres institutions offrant de meilleures opportunités. Par ailleurs, il existe des agents recrutés dans le cadre de projets. C'est par exemple le cas du Planificateur et de l'Informaticien qui ont récemment rejoint la CEP par le biais de la contrepartie du Sénégal dans le financement du projet ADUPES. Bien qu'un engagement soit pris vis-à-vis du bailleur pour un recrutement définitif à la fin du projet, le doute est permis au vu des expériences similaires. En outre, du fait des capacités financières du projet ADUPES bien que le niveau de rémunération du Planificateur et de l'Informaticien soit raisonnable par rapport à leurs profils, son important écart par rapport aux salaires de la fonction publique est de nature à rendre plus hypothétique un engagement post-projet. Il convient également de noter qu'une bonne partie du personnel de la CEP est assez récemment recruté. A cet effet, le manque d'expérience de certains agents combiné actuellement à l'absence de cadres séniors au sein de la CEP peut constituer un frein pour la redynamisation de l'OEPS. Dans ce sillage, le personnel technique a aussi besoin de renforcement de capacité à travers des formations ciblées de courte et longue durée mais aussi des stages pratiques pour mieux développer son aptitude à faire face aux enjeux en matière de conduites d'études sectorielles et d'analyses approfondies. En fin, la structure actuelle du personnel de la CEP fait apparaître un déséquilibre notoire entre les deux catégories de personnel. En effet en tant que structure fondamentalement orientée vers des missions techniques, la supériorité numérique du personnel administratif est loin d'être un atout pour l'OEPS. En effet, considérant les activités qui sont potentiellement sous la responsabilité de cette Unité, la CEP a plutôt fortement besoin de renforcer son personnel technique. Avec les enjeux actuels, la CEP doit notamment recruter au moins un Economiste des pêches et un Ingénieur des pêches pour la prise en charge des analyses thématiques, ainsi que deux Techniciens des pêches pour appuyer la collecte des données. La présence d'un Sociologue pourrait également renforcer les capacités analytiques.

3.2.3 Diagnostic des ressources physiques de l'OEPS

Pour assurer une bonne exécution de ses potentielles missions de l'OEPS, la disponibilité de ressources physiques suffisantes et de qualité est indispensable. Dans ce diagnostic nous mettons l'accent sur les moyens logistiques et les équipements informatiques disponibles à la CEP.

En ce qui concerne les moyens logistiques, le bilan actuel fait état de cinq voitures en plus ou moins bon état et d'une moto. Il y a d'abord dans les années 90 une Peugeot 306 SR et une Toyota 4x4 double cabine acquises respectivement en 1996 au titre de l'OEPS/CFD et en 1999 au titre du BCI 1999/CADESM. Ensuite au début des années 2000, deux acquisitions ont été faites. Il s'agit notamment d'une voiture Citroën XARA en 2004 au titre du BCI 2003/CEP et d'une Peugeot 307 en 2006 au titre du BCI 2005/CEP. Enfin pour les voitures, une de marque Cherry a été plus récemment mise à la disposition de la CEP en 2013 par la DAGE. La seule moto mentionnée dans le bilan des moyens logistiques est de marque Yamaha acquise en 2006 au titre du BCI 2005/CEP.

Outre le fait que le parc automobile de la CEP est assez faible en termes de nombre, le plus grand problème est que parmi les cinq voitures mentionnées, deux seulement peuvent être considérées comme étant actuellement opérationnelles. En effet, la Peugeot 306 et la Toyota 4x4 double cabine sont devenues tellement obsolètes qu'elles sont sur le point d'être réformées. En ce qui concerne la Peugeot 307, elle est actuellement en panne. La Citroën XARA est pour le moment jugé en assez bon état alors que la Cherry est en parfait état. Dans le cas de la moto Yamaha, il a été signalé qu'elle n'a jamais été utilisée et d'ailleurs elle n'est plus disponible sur place. La très faible disponibilité de moyens logistiques opérationnels au sein de la CEP constitue une contrainte potentielle pour le bon fonctionnement de l'OEPS. Cette éventualité est d'autant plus probable qu'à part la Peugeot 306 SR en 1996, aucune autre voiture n'a été spécifiquement acquise au nom de l'OEPS. Ainsi, dans un contexte où la CEP a de multiples missions techniques en plus de la coordination et l'administration, il est évident que les activités de l'OEPS n'ont pas la priorité sur les deux voitures actuellement opérationnelles. Pourtant, cette Unité a des activités qui nécessitent des capacités de déplacement, notamment pour la collecte de certaines données de base sur le terrain et dans les autres institutions mais également la coordination des flux d'informations dans le secteur.

En matière d'équipements informatiques, il faut d'abord préciser qu'au total la CEP dispose actuellement de cinq ordinateurs PC. En outre, quatre ordinateurs portables sont également disponibles. Par ailleurs, les travaux d'impression sont pris en charge à travers deux imprimantes. En ce qui concerne les logiciels, on note la disponibilité de la gamme usuelle de Microsoft Office. Il s'agit notamment de Word, Excel, Access et Powerpoint. Cependant, la

CEP dispose depuis l'année passée de licences de logiciels avancés. Il s'agit SPSS 20 et de Eviews 7 qui sont très efficaces en matière de production statistique et économétrique. Néanmoins, les discussions ont permis de constater que les agents devant utiliser ces deux logiciels techniques ne les maîtrisent pour effectuer les travaux de traitement et d'analyse. Ainsi, en dépit de leur importance dans la production de l'OEPS, ces logiciels restent jusqu'à inutilisés. Un renforcement de capacité pour leur maîtrise se fait donc sentir.

3.2.4 Diagnostic des ressources financières de l'OEPS

Le montant, la répartition ainsi que le mode de gestion et le niveau d'exécution des ressources financières constituent un des éléments clé pour le bon fonctionnement et l'efficacité de tout service. Dans ce diagnostic, nous mettons d'abord à profit les données disponibles sur le budget détaillé de la CEP au cours de ces dernières années pour mettre en exergue les déséquilibres en termes d'évolution et de répartition. L'accent est mis sur les rubriques budgétaires ayant un lien plus ou moins direct avec le fonctionnement de l'OEPS.

Dans le budget de la CEP, le Chapitre 83517067010 du Titre 3 correspondant aux dépenses de fonctionnement du Service Statistique Pêche permet de mieux caractériser les efforts financiers en faveur d'une bonne exécution des activités de l'OEPS. Un aperçu général sur l'évolution des montants alloués à ce Chapitre au cours de ces dernières années permet de constater une baisse continue de 2005 à 2012. En outre, on note une prédominance de la rubrique Carburant dont la part ne cesse d'augmenter durant toute la période. Le budget total qui était d'environ 9.000.000 FCFA en 2005 est passé à 8.000.000 FCF dès 2008. Il chute plus tard à environ 5.000.000 FCFA en 2011, soit presque une réduction de moitié par rapport à son niveau initial en 2005. A l'inverse, la part du carburant est passée de 15% en 2005 à 32% en 2008. Au cours de ces dernières années, il représente d'ailleurs environ 35% du budget total du Service Statistique de la CEP. Au moment où les ressources se raréfient, cette priorité fait sur le carburant pose des interrogations puisque d'une manière générale l'OEPS fait plutôt la compilation de données secondaires fournies par d'autres institutions. A cet effet, l'OEPS a très peu d'activités de collecte sur le terrain nécessitant des déplacements importants. Par contre, un effort particulièrement soutenu devrait être fait pour renforcer la disponibilité et la performance des équipements et systèmes informatiques y compris les logiciels de traitement, d'analyse et de diffusion de données.

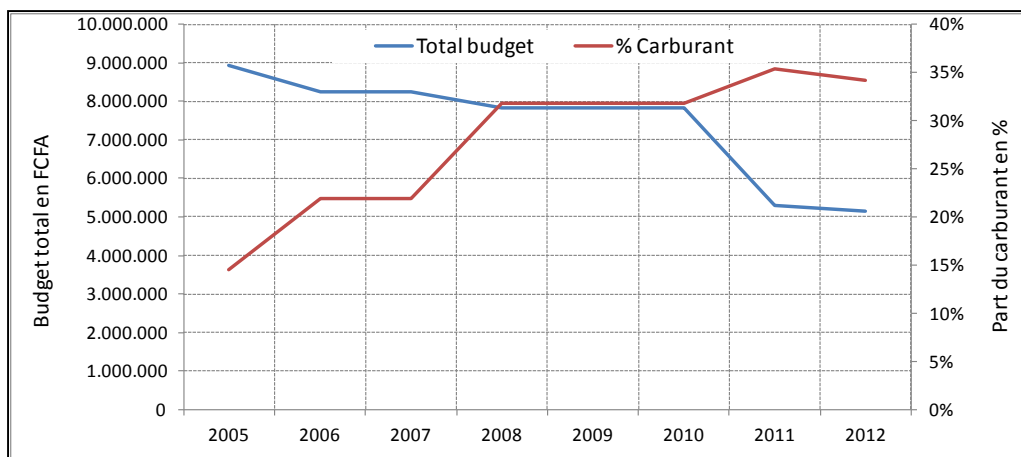


Figure 2 : Evolution du budget total du Service Statistiques avec la part du carburant

Considérant tous les principaux postes budgétaires du Service Statistique Pêche, on constate que pratiquement toutes les rubriques sont marquées par une baisse depuis 2005. Le carburant est la seule rubrique ayant fortement augmenté entre 2005 et 2008 avant de connaître une baisse en 2011 et 2012. Par contre, le poste relatif aux Consommables informatiques qui était la plus importante rubrique en 2005 a été marquée par une baisse continue la conduisant dès 2010 à un niveau presque équivalent à celui des Fournitures de bureau. Il convient également de noter que la rubrique Téléphone qui devrait faciliter communications entre le Service Statistique et ses fournisseurs de données ainsi que ses utilisateurs, s’est retrouvée sans budget en 2011 et 2012. Les frais d’impression et de publicités qui sont potentiellement importants pour un tel service ont été presque négligés dans le budget depuis 2010. Les missions de l’OEPS exigent également la nécessité d’être le plus souvent en contact avec les acteurs à la base pour mieux s’informer des réalités et des enjeux du secteur. A ce titre, il est inquiétant de constater les montants dérisoires affichés comme les frais de missions à l’intérieur du pays (des montants nuls de 2009 à 2011 et seulement 1,5 million FCFA en 2013).

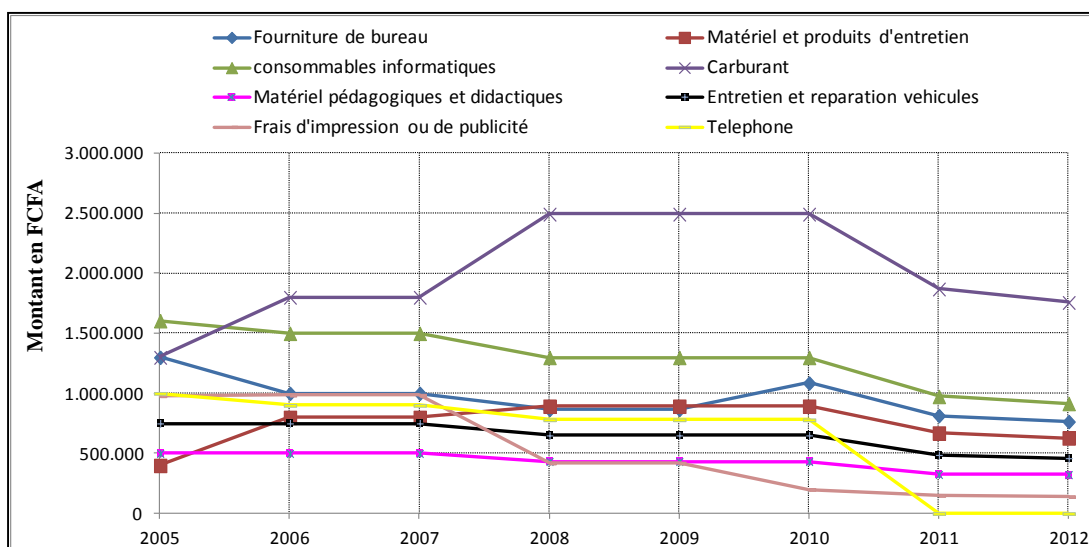


Figure 3 : Evolution des dépenses de fonctionnement du Service Statistiques de la CEP

Par ailleurs, il a été noté que depuis 2013, les trois chapitres habituellement distingués dans le budget de fonctionnement de la CEP à savoir : le Chapitre 83517067010 (Service Statistiques Pêche), le Chapitre 80017261011 (Unité de Coordination des Politiques) et le Chapitre 83517070010 (Cellule d'Etudes et de Planification) ont été désormais fusionnées. D'un montant total de 12.926.000 FCFA en 2013, une telle globalisation budgétaire ne permet plus une identification claire des ressources financières destinées au fonctionnement des activités devant relever de l'OEPS. Dans ce budget fusionné, le carburant représente jusqu'à 41% contre 17% pour les consommables informatiques et seulement 1% pour les frais d'impression et de publicité.

Dans les investissements exécutés par l'Etat à travers le BCI, la CEP bénéficie depuis 2008 d'une ligne budgétaire spéciale intitulé Chapitre 80398122001 Renforcement du système d'information et d'analyse de l'OEPS. Cette ligne budgétaire est fortement marquée par la rubrique Solde des accessoires qui correspond aux salaires du personnel contractuel de la CEP. Avec une moyenne annuelle de 5.000.000 FCFA, le carburant y est également bien présenté alors que les consommables informatiques n'ont été programmés qu'en 2008 (pour 5.000.000 FCFA) et 2010 (pour 1.000.000 FCFA). Toujours dans ces investissements, l'acquisition de matériel et de logiciel avait été budgétisée en 2008 pour un montant considérable de 50.000.000 FCFA. Depuis lors, cette rubrique ne bénéficie plus d'aucune allocation budgétaire.

En fin, il convient tout de même de garder à l'esprit que l'exécution du budget ne relève pas totalement de la CEP, mais plutôt de la DAGE. D'ailleurs, une partie du budget de la CEP est même destinée à payer du personnel recruté en principe dans le cadre du renforcement de l'OEPS mais redéployé ensuite à la DAGE. La réalité est que ce personnel qui continue à grever le budget de la CEP ne contribue plus significativement à l'efficacité de l'OEPS. Ainsi, indépendamment de la faiblesse et du déséquilibre du budget destiné aux activités de l'OEPS, l'absence d'autonomie dans l'exécution pose une contrainte.

3.3 Caractérisation de la productivité de l'OEPS

3.3.1 Généralités sur les produits de l'OEPS

L'OEPS est une entité fondamentalement orientée vers des missions techniques basées sur la diffusion d'informations à caractère économique indispensables pour les décideurs et autres acteurs du secteur. Cependant, contrairement à d'autres institutions comme la DPM, la DITP et le CRODT, il convient de signaler que la CEP et donc l'OEPS ne sont pas réellement engagés dans la production de données de base. N'étant pas fortement présent sur le terrain, l'OEPS doit

se contenter des données primaires collectées et parfois même traitées par les autres services pour ensuite les compiler et les synthétiser sous une forme plus élaborée et plus accessible à un public divers. Ainsi, étant chargé du suivi économique de la filière halieutique, l'OEPS a la responsabilité d'élaborer et diffuser différents produits auprès des décideurs et autres acteurs du secteur. Il s'agit notamment de la publication périodique d'un bulletin d'information et d'une note de conjoncture, la réalisation de rapports d'études et l'établissement et le suivi d'un tableau de bord. N'étant pas fondamentalement impliqué dans le processus de collecte et de traitement de données de base, c'est dans le domaine de la valorisation de l'information que l'OEPS a fourni ses résultats les plus innovants. Les contraintes rencontrées dans ce sens sont principalement liées à la très forte dépendance vis-à-vis des autres institutions productrices de données de base. Cette dépendance se traduit le plus souvent par des retards dans la fourniture des données primaires qui constituent la matière première de l'OEPS. Cela handicape parfois la régularité de la confection et la publication périodique de certains produits. Par ailleurs, la performance et la crédibilité de l'OEPS sont sujettes également aux problèmes pouvant affecter la qualité et la cohérence des données primaires fournies par d'autres institutions.

3.3.2 Le bulletin d'information trimestriel « Thiof News »

En 1997, l'OEPS a lancé un bulletin d'informations économiques trimestriel dénommé Thiof News (Figure 4). Ce bulletin constitue un important support de diffusion présentant périodiquement le point sur les faits saillants du secteur de la pêche au Sénégal. En plus d'une page éditoriale qui donne un aperçu général sur le contenu du numéro en question, le bulletin Thiof comporte généralement quatre à cinq principales parties. La première est consacrée au tableau de bord de l'activité halieutique à travers la présentation des chiffres clés ainsi que des flux économiques (en valeur) de la production halieutique. Ensuite, dans la troisième, les résultats d'une étude de filière sont exposés. En fonction du numéro concerné, l'importance de cette partie dépend de la disponibilité des études. Dans certains cas, une étude plus globale portant sur l'ensemble du secteur peut être présentée. Avant de faire un bref point sur l'actualité dominant du secteur de la pêche, le bulletin met un accent sur les informations commerciales à travers la synthèse des cours des produits de la mer sur les marchés extérieurs. En fin, chaque numéro se termine par le point de vue de certains cadres de l'administration ou dirigeants d'entreprises sur une problématique relative au secteur. Malgré l'importance du bulletin d'information Thiof News, sa production s'est arrêtée depuis quelques années.

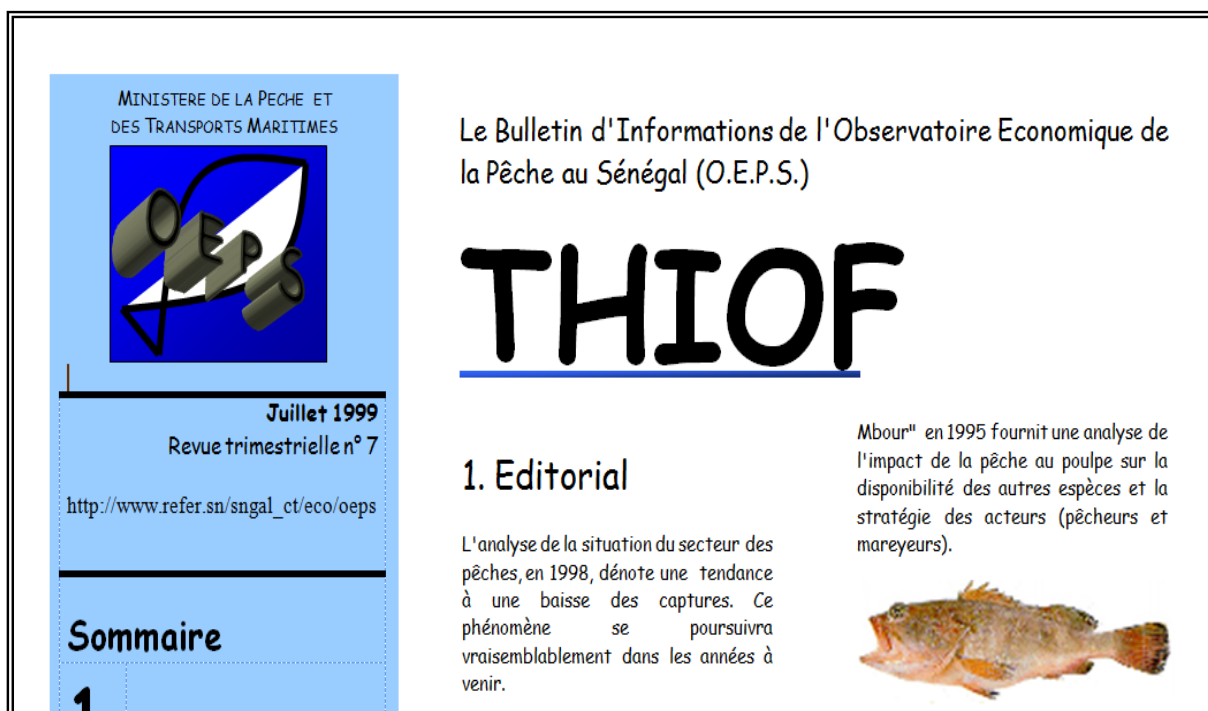


Figure 4 : Aperçu de la première page du bulletin d'information Thiof News

3.3.3 La note de conjoncture périodique

La production de la note de conjoncture a démarré à partir de 1998. Selon ses concepteurs, la notion de « conjoncture » désigne à la fois l'ensemble des faits constitutifs de la situation économique du proche passé (passé récent) et la méthode d'analyse de ces faits. L'amplitude de ce passé récent permet de définir la périodicité de chaque numéro de la note de conjoncture. Cette périodicité qui est généralement trimestrielle est toujours accompagnée d'une synthèse annuelle dans un numéro spécial. La publication périodique de ce produit a pour objectif de fournir un document synthétique de suivi rapproché du secteur de la pêche au profit des décideurs publics, des professionnels et des chercheurs. Sa structure organisationnelle permet de décrire successivement (i) la situation conjoncturelle du sous-secteur artisanal, (ii) la situation conjoncturelle du sous-secteur industriel et (iii) les tendances sur les marchés. En termes de contenu, la note de conjoncture met un accent particulier sur des illustrations par des graphiques d'évolution mensuelle aussi bien sur les quantités que sur les valeurs de la production halieutique. A travers l'analyse comparative des variations saisonnières, les événements anormaux et les faits relevant typiquement de la situation conjoncturelle sont mis en exergue. Outre les informations purement quantitatives qui résultent de la compilation des données primaires provenant d'autres services, la note de conjoncture aborde également la réalité du terrain grâce à des interviews avec les chefs de postes de la DPM et les techniciens du CRODT. Ces entretiens permettent de faire un résumé des spécificités de chacun des principaux sites de débarquement de la pêche artisanale maritime sénégalaise.

Ministère de l'Economie maritime, des Transports
maritimes, de la Pêche et de la Pisciculture



OBSERVATOIRE ECONOMIQUE DE
LA PECHE AU SENEGAL

1, rue Joris B.P : 289 DAKAR
Tél: 33 821 94 69 /33 823 80 37
Email: oepe@sento.sn

NOTE DE CONJONCTURE

N°31/ Avril 2009 – Synthèse annuelle 2008

SOMMAIRE :

1. Avant propos	3. Situation conjoncturelle du sous secteur industriel
2. Situation conjoncturelle du sous secteur artisanal	4. Tendances sur les marchés

Figure 5 : Aperçu de la première page de la note de conjoncture

Il faut signaler que malgré les difficultés liées, entre autres, aux ressources humaines, financières et physiques, la note de conjoncture fait jusqu'à présent l'objet de publication. Toutefois, sa régularité et son contenu deviennent de plus en plus un défi du à des difficultés d'accès aux données de base mais aussi à l'inefficacité du processus de production, de validation et de diffusion de ce produit. Dans le cas particulier du contenu de la note de conjoncture, l'analyse des résultats doit accorder une attention particulière à certaines situation potentiellement aberrantes ou alors ou exceptionnelles. En effet, dans les résultats d'analyse, pour chaque espèce sont habituellement fichés dans le même graphique les quantités débarquées et le prix moyen. Force est de constater que certains résultats posent des questionnements en termes de pertinence ou alors d'interprétabilité. C'est notamment le cas de la relation entre le prix et l'offre habituellement connue en Economie comme étant négativement corrélées pour les biens et services normaux. Dans le cas où cette relation n'est pas vérifiée dans les résultats, les agents doivent s'interroger sur la question et apporter des corrections s'il s'agit d'une erreur de données. Par contre s'il s'agit bien d'une réalité confirmée, les agents chargés de l'analyse doivent la bonne interprétation à partir des connaissances du terrain. Les deux graphiques ci-dessous permettent d'illustrer le paradoxe évoqué ici. Dans cet exemple, l'offre des deux espèces a fortement baissée entre les deux années alors que pour la seiche le prix a également baissé contrairement à la sole.

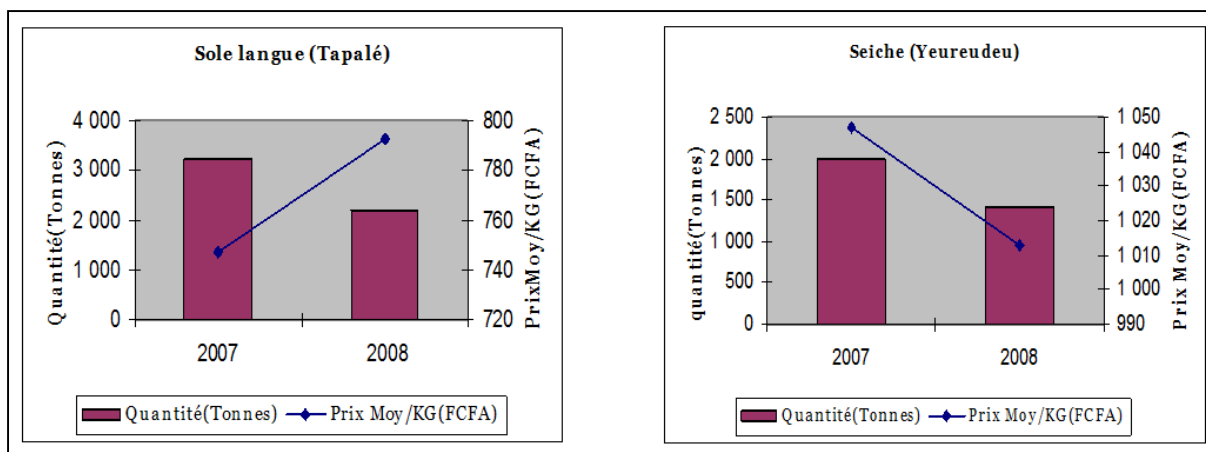


Figure 6 : Mise en évidence de la question de cohérence et d'interprétabilité des résultats

3.3.4 Les rapports d'études sectorielles

Au cours de son existence, l'OEPS a parfois été impliqué directement ou indirectement dans des études sectorielles sanctionnées par la publication de rapports techniques. Par exemple, à la suite de sa création, l'OEPS a produit une publication relative à l'analyse macroéconomique (par la méthode des effets) du secteur de la pêche dans l'économie sénégalaise (1995 et 1996). Il a également produit le répertoire national des entreprises de pêche du Sénégal. Plus récemment, des études ont été menées dans le but d'améliorer les connaissances permettant de mieux adapter les politiques et les stratégies pour maximiser la rente. C'est notamment le cas d'une étude portant sur les filières volute (*Cymbium*), thon et crevette. Une autre a également été faite sur la compétitivité de l'industrie sénégalaise de conserve de thon. Les rapports élaborés à travers ces études sont très utiles pour l'élaboration et l'exécution des politiques de gestion des ressources halieutiques au Sénégal. Toutefois en dépit du contexte très favorable qui marque l'avènement des plans d'aménagement des pêches, de telles études sont devenues de plus en plus rares au cours de ces dernières années. La CEP en général, et l'OEPS en particulier ont semblé céder le terrain à d'autres institutions, surtout la DPM. La localisation du nouveau projet ADUPES au sein de la CEP peut donc constituer une opportunité à la relance de la production de rapports d'études sectorielles sur les aspects économiques. C'est le cas par exemple de l'étude des comptes satellites du secteur de la pêche qui est en cours de réalisation. Il est prévu également une étude monographique du secteur de la pêche.

4 Propositions de pistes de redynamisation de l'OEPS

4.1 Clarifier le statut institutionnel et organisationnel

Compte tenu du flou sur l'existence institutionnelle et organisationnelle de l'OEPS, il convient de clarifier officiellement son statut actuel. Ainsi, si c'est l'Unité d'Observation Economique

promulguée par arrêté qui fait office d'observatoire à la suite de la disparition de l'OEPS, alors il est indispensable de la promouvoir et la vulgariser auprès des acteurs et partenaires de la CEP. Par contre, si le besoin de maintenir l'OEPS se fait toujours sentir du fait de sa notoriété, nous recommandons que cette option soit officialisée par un nouvel arrêté. Dans la même lancée, la redynamisation de l'OEPS suppose une organisation basée sur la responsabilisation. Ainsi, la nomination d'un Chef d'Unité chargé de la coordination des activités de l'OEPS mérite d'être formalisée avec un mandat et des missions claires. A cet effet, à défaut d'être précisé dans l'arrêté, ce principe qui a existait dans le passé doit être immédiatement réitéré par le Coordonnateur de la CEP à travers une note de service.

4.2 Rationaliser les ressources humaines, physiques et financières

Face au déficit de personnel spécialisé dont souffre l'OEPS, il est indispensable de mettre en œuvre un plan de recrutement prenant en compte le nombre mais également les profils nécessaires en fonction des missions de l'OEPS. La première étape serait de régulariser les contractuels qui sont actuellement en situation précaire afin d'assurer leur motivation et leur stabilité. Ensuite, il est important que l'OEPS dispose d'assez de personnel technique qualifié (informaticiens, statisticiens et agents des pêches de niveau technicien) pour certaines tâches réplétives (collecte, saisie et gestion des données). Par ailleurs, il serait important qu'un thématicien expérimenté, en l'occurrence un Economiste des pêches, soit recruté pour mieux prendre en charge les questions spécifiques liées par exemple à la bio-économie. Il y a toutefois nécessité de rationaliser les rémunérations, même dans le cadre de projet, pour tenir compte de l'équité au niveau interne mais aussi de la capacité du budget de la CEP ou de la Fonction Publique à assurer la durabilité des niveaux élevés de salaire.

Le personnel technique a aussi besoin de renforcement de capacité à travers des formations de courte et longue durée. Dans ce cadre, les domaines prioritaires sont relatifs aux stratégies de collecte des notamment avec notamment les principes de l'échantillonnage, les méthodes d'analyse statistique des données et l'usage des logiciels de traitement et d'analyse de données. Des stages pratiques auprès d'institutions partenaires au niveau national ou international peuvent aussi permettre aux agents de mieux développer leurs aptitudes à faire face aux enjeux en matière de conduites d'études sectorielles et d'analyses approfondies. La collaboration avec les structures nationales telles que le CRODT et l'ANSD permet de répondre à l'essentiel des besoins en matière de renforcement des capacités des agents de la CEP. En outre, la présence d'un cadre sénior au sein de la CEP pourrait favoriser le transfert de connaissance et d'expérience à la jeune génération actuellement en place. Dans un contexte où le recrutement devient de plus en plus difficile, une haute priorité devra être mise sur le personnel technique au détriment du personnel administratif qui est moins adapté à la conduite de la plupart des

missions de l'OEPS. A cet effet, d'anciens cadres de la CEP sont toujours disposés à apporter un appui malgré le fait que la CEP offre un cadre peu motivant.

Le renforcement des ressources physiques constitue une priorité pour la redynamisation de l'OEPS. En ce qui concerne le parc automobile, il y a nécessité de mettre à disposition de l'OEPS un véhicule opérationnel pouvant servir à assurer les déplacements liés surtout à la collecte de données auprès d'autres institutions ou directement sur le terrain. Des ordinateurs et imprimantes mis récemment à la disposition de la CEP à travers la DAGE et l'UEMOA constituent des acquis énormes à saluer. Outre la nécessité d'assurer un bon usage et une maintenance de ces équipements, l'accent doit maintenant être mis sur les outils de sauvegarde et de gestion des données (serveurs internes ou externes, disques externes, cassettes de sauvegarde DAT, etc.). Dans le cas particulier du serveur, il a été signalé qu'il sera acquis à travers le projet ADUPES. Toutefois, il sera logé à l'ADIE pour éviter les difficultés techniques relatives à sa gestion et à sa sécurité.

La disponibilité et le bon usage de ressources financières suffisantes constituent une condition sine qua non pour garantir des performances durables à l'OEPS. Ainsi, outre la nécessité d'enrayer la baisse continue du budget des activités statistiques, il s'avère indispensable d'apporter un meilleur équilibre stratégique des différentes rubriques budgétaires. Ainsi, contrairement à la haute priorité accordée au carburant, l'effort devrait être accentué sur le renforcement de la disponibilité et de la performance des équipements et systèmes informatiques destinés au stockage, au traitement, à l'analyse et à la diffusion de données. L'amélioration de l'efficacité de l'OEPS exige également une grande flexibilité voire une large autonomie dans l'exécution du budget qui est alloué à ses activités. Sur ce plan il a été signalé que pour la première fois, la CEP a été désigné comme administrateur de crédits cette année. Si une telle initiative se poursuit dans les années à venir les contraintes d'exécution budgétaires peuvent être significativement réduites.

4.3 Optimiser la stratégie de production et de diffusion

4.3.1 Reconsidérer le partenariat interinstitutionnel

L'OEPS est fortement dépendant d'autres institutions du secteur qui lui fournissent l'essentiel des données secondaires nécessaires à la réalisation de ses produits. Cette dépendance est souvent à l'origine de contraintes relatives principalement à des retards dans la fourniture de ces données qui constituent la matière première de l'OEPS. Pour surmonter durablement ces contraintes, la meilleure démarche serait de s'orienter de manière formelle vers un partenariat gagnant-gagnant avec toutes les institutions concernées. Une telle option est d'autant plus

indispensable qu'elle permettra à la CEP, à travers l'OEPS, de mieux jouer son ambitieux rôle de coordination des flux d'information au sein du secteur.

Plusieurs initiatives peuvent permettre de tendre vers ce partenariat mutuellement profitable. D'abord l'OEPS doit formellement s'engager à travailler en synergies avec les institutions comme la DPM, la DITP et le CRODT en participant d'une manière ou d'une autre à la collecte des données de base sur le terrain. Ainsi, à défaut de pouvoir contribuer en termes de personnel de collecte, l'OEPS doit prévoir la possibilité de cofinancer la collecte des données. Une telle option a le mérite de renforcer l'efficacité et la performance du système de collecte au sein du secteur et donne à l'OEPS un droit de propriété des données auxquelles il peut accéder avec une priorité absolue. Avec une telle stratégie, la CEP pourrait favoriser l'opérationnalisation de cellules conjointes de collecte dans les sites de débarquement. D'ailleurs, la CEP a eu à jouer un tel rôle au début des années 2000 à travers une expérience de restructuration du système statistique qui malheureusement s'est effritée avec le temps.

L'acceptation de contribuer activement à la collecte des données doit être basée sur un cahier des charges sur lequel les différentes institutions doivent s'engager de manière éventuellement contractuelle (par exemple protocole d'accord ou contrat de performance). D'une manière plus globale, la CEP doit s'interagir avec les autres partenaires institutionnels pour la formulation et l'exécution de projets conjoints visant l'amélioration des systèmes nationaux d'information halieutique. A ce niveau, il peut d'ailleurs être préconisé de faire un diagnostic des dispositifs de collecte et de traitement des données des institutions partenaires (DPM, DITP et CRODT) afin d'identifier les forces et les faiblesses ainsi que des actions d'amélioration et des stratégies de mise en synergie des efforts et des expériences. Cela permettra d'optimiser le processus de production et de diffusion des données à travers une organisation adéquate ainsi que des ressources suffisantes et des applications performantes. Pour garantir une bonne qualité de ses produits, il peut aussi être utile de formaliser un comité de lecture interinstitutionnel chargé de la validation de certains documents régulièrement élaborés par l'OEPS (cas de la note de conjoncture). Il faut rappeler qu'un tel comité existait dans le passé. Toutefois, avec la léthargie, sa réactivation s'avère indispensable. L'actuel Coordonnateur de la CEP a indiqué qu'un processus de formalisation d'un nouveau comité a été introduit au sein du Cabinet pour signature. En outre, l'organisation d'ateliers ou de séminaires sur certaines problématiques relatives à la production et diffusion des statistiques de pêche peut constituer un terrain favorable pour consolider l'expérience des agents impliqués dans les activités de l'OEPS. De telles expériences ont eu lieu au début des années 2000 sous l'égide de la CEP. Elles avaient permis de former l'ensemble des agents techniques de terrain du Ministère aux questions relatives à la collecte, au traitement et à l'analyse des statistiques halieutiques.

4.3.2 Veiller à la qualité et la régularité des produits

Comme nous l'avons vu plus haut, bulletin d'information trimestriel Thiof News et la note de conjoncture ont été les produits phare de l'OEPS. Alors que la production du bulletin Thiof News s'est arrêtée depuis plusieurs années, la note de conjoncture reste toujours d'actualité. Compte tenu des ressources limitées mais aussi du souci de régularité et de la qualité du contenu des produits, notre recommandation est de suspendre momentanément la production du bulletin Thiof News en attendant d'avoir les moyens suffisamment pour la réactiver. Dans cette perspective, les anciens cadres de la CEP ont manifesté leur volonté d'apporter leur contribution notamment en matière d'étude des filières et de passer leur expérience à la jeune génération. En attendant, il s'avère plus logique de concentrer l'énergie sur la note de conjoncture. En outre, il faut envisager une réflexion sur la révision de la structure et du contenu de la note de conjoncture afin de la rendre plus compatible aux réalités de terrain et aux besoins en matière de prise de décision.

La qualité de la note de conjoncture peut aussi significativement être améliorée à travers la mise en place d'un comité formel de lecture et de validation. Au-delà de la note de conjoncture ce comité peut aussi étendre ses compétences à tout autre rapport technique élaboré par l'OEPS. Par ailleurs, l'acceptation d'un principe d'appel à contributions sur certaines questions d'intérêt ou d'actualité peut aussi constituer une bonne innovation pour enrichir le contenu de la note de conjoncture. En ce qui concerne la régularité, il est fortement recommandé de renforcer les moyens de l'OEPS ainsi que la contribution à la collecte des données de base afin de pouvoir garantir une production de qualité dans une périodicité trimestrielle.

En ce qui concerne la production de rapports d'études sectorielles, le contexte des plans d'aménagement doit être une bonne opportunité pour que l'OEPS réaffirme sa place. Cela est d'autant plus évident que, contrairement aux considérations bioécologiques souvent mises en avant, les plans d'aménagement posent beaucoup de questionnements d'ordre économique qui ne sont souvent pas renseignés, voire même parfois totalement ignorés. C'est par exemple le cas des coûts d'opportunité liés à la réduction de la surcapacité de pêche. En effet, il est de plus en plus envisagé de réduire la capacité de pêche en diminuant la flottille de pêche et le nombre de pêcheurs. Toutefois la faisabilité économique de telles mesures ne sont pas suffisamment étudiée pour évaluer les coûts d'opportunité de rétrocession des navires de pêche ainsi que la rentabilité et la viabilité des activités alternatives disponibles. De telles lacunes en matière d'études économiques sont par exemple à l'origine de l'échec du rachat des chalutiers dans le cadre du projet PRAO. Le potentiel de génération de rentes liées à l'exploitation des ressources halieutiques constitue également un terrain favorable pour l'OEPS. Des évaluations dans ce sens sont nécessaires pour la plupart des pêcheries.

4.3.3 Promouvoir les technologies de production et de diffusion

Dans le cadre de la redynamisation de l'OEPS, l'usage des technologies doivent être fortement encouragé pour garantir les exigences en matière de qualité, de régularité et de dissémination de ses produits. En ce qui concerne la gestion des données, des bases de données adaptées doivent être développées pour faciliter le stockage et de mise à jour des données collectées sur le terrain ou reçues d'autres institutions. Dans la même lancée, les tâches répétitives liées au traitement des données méritent d'être automatisées à travers des applications modernes ou au moins par des scripts adaptés. Cela permettra d'accélérer par exemple les extractions de données, la recherche et la correction d'erreurs, le recodage des données, la création, la jonction et la transformation de fichiers, le calcul d'indicateurs et de paramètres statistiques, la génération de tableaux et de graphiques, etc. Une telle modernisation permettra de ralentir significativement les délais de production des résultats de qualité pour l'élaboration des documents. Il est d'ailleurs important de souligner qu'au niveau de la CEP, il existait une base de données qui a malheureusement cessé de fonctionner depuis 2006. Il est donc indispensable de diagnostiquer cette base de données et l'actualiser par rapport au contexte actuel du secteur et aux besoins de l'OEPS et de ses partenaires.

Pour la diffusion, il faut saluer les efforts importants en matière de dissémination de la version papier de la note de conjoncture. Toutefois, tout en mettant en œuvre cette stratégie, la diffusion de la version électronique (fichier pdf) doit aussi être encouragée. Cette diffusion électronique qui peut être faite par email ou par téléchargement en ligne a le mérite d'être très peu couteux et largement accessible à un grand public de toute origine. L'OEPS doit aussi envisager la mise en place d'un site web qui constituera ainsi une vitrine d'information et de diffusion. Il faut d'ailleurs rappeler ici que cette option faisait partie de la stratégie de l'OEPS qui a été même un des pionniers du secteur de la pêche à avoir été accessible en ligne à travers http://www.refer.sn/sngal_ct/eco/oeps. Cette initiative révolutionnaire à l'époque n'a malheureusement pas été maintenue par la CEP. Le développement d'un site web pourrait également prendre en compte une interface de type « live data reporting » liée à la base de données pour permettre aux utilisateurs de pouvoir directement consulter et même générer en ligne leurs propres tableaux et graphiques en fonction de leurs besoins spécifiques. Il a été signalé que le projet ADUPES va bientôt appuyer pour le développement du site web de la CEP. Une telle initiative est à encourager pour son aboutissement.

4.4 Choix des espèces prioritaires à suivre par l'OEPS

4.4.1 Choix des poissons pélagiques à suivre

La côte sénégalaise est riche en diverses ressources halieutiques parmi lesquelles les petits pélagiques côtiers qui constituent actuellement plus de 75% de la production totale débarquée.

Au Sénégal, ces espèces de petits pélagiques sont essentiellement exploitées par la pêche artisanale par le biais de la senne tournante et le filet maillant encerclant. Avec des débarquements annuels d'environ 340 000 tonnes en moyenne sur les quinze dernières années, la production de pélagiques côtiers est toutefois largement prédominée par deux espèces de sardinelles. Il s'agit notamment de la sardinelle ronde et de la sardinelle plate. Sur les quinze dernières années, ces deux espèces représentent respectivement 47,5% et 32,2% de la production moyenne annuelle des pélagiques côtiers. Mis à part les sardinelles, l'ethmalose est la troisième espèce pélagique dont les débarquements sont assez considérables. En plus des captures débarquées essentiellement à Joal et Mbour (en moyenne 11 448 tonnes par an sur les quinze ans), l'exploitation de l'ethmalose est très importante en milieu estuarien, malheureusement mal couverts par les systèmes d'enquête en place. D'autres espèces comme la ceinture, le chinchard noir et le maquereau ont enregistré des débarquements en forte croissance depuis 2010. Toutefois, le maintien de cette tendance sur le long terme reste pour le moment hypothétique.

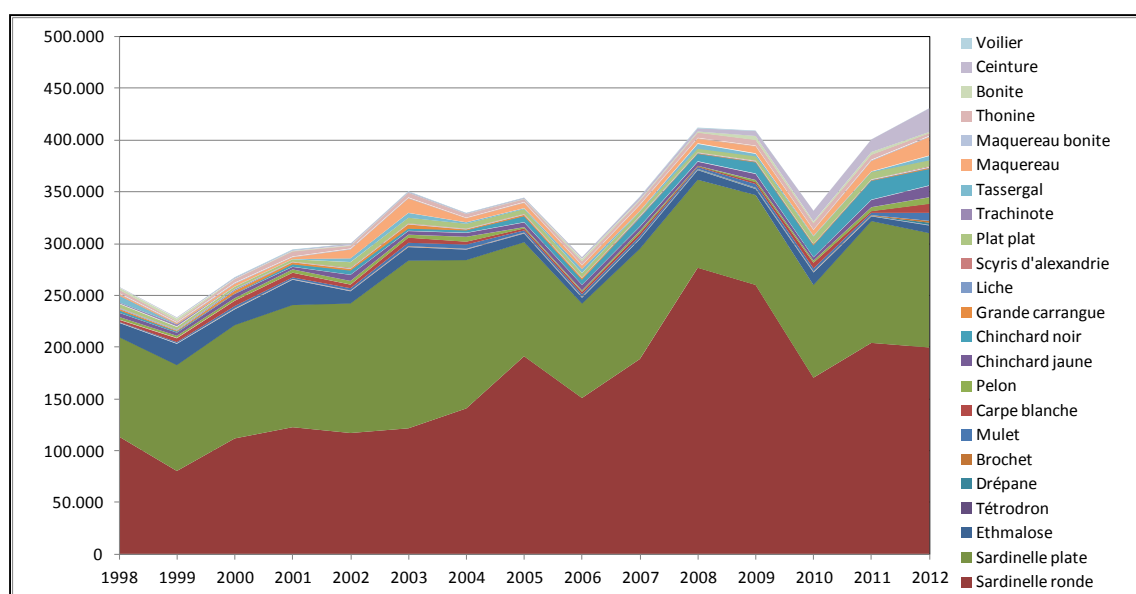


Figure 7 : Volume (en tonne) de poissons pélagiques débarqués par la pêche artisanale

Du fait de l'importance des volumes débarqués, les deux espèces de sardinelles et dans une moindre mesure l'ethmalose sont d'une importance capitale pour la pêche au Sénégal. Sur le plan économique, ces trois espèces génèrent également des valeurs commerciales considérables. Dans le cas de la sardinelle ronde, la tendance de la valeur commerciale reste toujours croissance du fait surtout du renchérissement de plus en plus élevé du produit. D'environ 5 milliards de FCFA en 1999, la valeur commerciale annuelle oscille actuellement autour de 15 milliards de FCFA après un pic de près de 20 milliards de FCFA en 2008. Contrairement à la sardinelle ronde dont la production a beaucoup profité des accords de pêche avec la Mauritanie au cours de la dernière décennie, la valeur commerciale de la sardinelle plate

enregistre une tendance générale à la baisse au cours des années 2000. Cette situation reflète le fait que la hausse du prix de cette espèce ne parvient plus à compenser la baisse des captures qui génèrent actuellement environ 5 milliards de FCFA par an. La même tendance est également notée pour l'ethmalose. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, la situation de l'ethmalose fait l'objet d'une sous-estimation du fait de l'absence d'un dispositif d'enquête permanent au Sine Saloum et en Casamance.

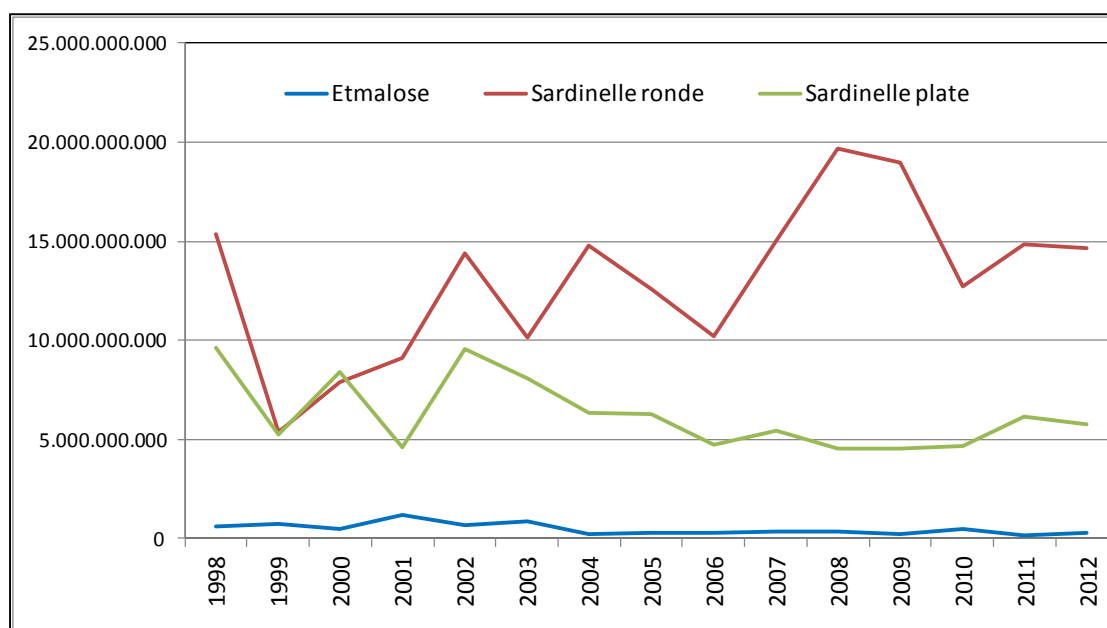


Figure 8 : Valeur commerciale (en FCFA) des principales espèces de poissons pélagiques

Selon le volume débarqué et la valeur commerciale, la sardinelle ronde, la sardinelle plate, et l'ethmalose sont les espèces de poissons pélagiques à suivre. Il faut également mentionner que ces trois espèces sont très importantes pour les filières post-captures, notamment la transformation artisanale. Elles contribuent également de manière considérable à la sécurité alimentaire du fait des quantités importantes de captures et des prix qui restent relativement abordables en comparaisons avec les espèces démersales dites nobles. Les deux espèces de sardinelle faisaient déjà l'objet de suivi par l'OEPS à travers la note de conjoncture. Il est donc recommandé d'y ajouter l'ethmalose qui mérite une plus grande attention. Outre ces trois espèces qui doivent être prioritairement suivi de façon strict, il est aussi recommandé de surveiller et mener des études ponctuelles des espèces dont l'exploitation s'est intensifiée durant ces dernières années. Il s'agit notamment de la ceinture, du maquereau et du chinchard noir. Pour le cas particulier de la ceinture, outre l'importance des débarquements, la DITP a noté une augmentation considérable des exportations au cours de ces dernières années. Il est notamment important de comprendre et documenter les caractéristiques de l'offre et de la demande de ces espèces par le biais de l'analyse des flux de produits des marchés impliqués.







 <p>Sardinelle ronde (<i>Sardinella aurita</i>)</p>	 <p>Sardinelle plate (<i>Sardinella maderensis</i>)</p>	 <p>Ethmalose (<i>Ethmalosa fimbriata</i>)</p>
 <p>Ceinture (<i>Trichiurus lepturus</i>)</p>	 <p>Maquereau bonite (<i>Scomber japonicus</i>)</p>	 <p>Chinchard noir (<i>Trachurus trachurus</i>)</p>

Figure 9 : Images de présentation des poissons pélagiques prioritaires

4.4.2 Choix des poissons démersaux à suivre

D'une manière générale, durant les quinze dernières années, les débarquements de poissons démersaux représentent environ 10% du volume total de la production de la pêche artisanale. Contrairement aux poissons pélagiques qui sont très largement prédominés par les deux espèces de sardinelles, les débarquements de poissons démersaux ont une composition beaucoup plus diversifiée. Toutefois, en fonction de leur importance relative dans l'histoire de la pêche artisanale, il paraît utile de porter une attention particulière sur certaines espèces qui contribuent le plus à la production. Selon les tendances de ces quinze dernières années, exception faite des requins, on constate que les débarquements de poissons démersaux sont relativement dominés par cinq espèces qui représentent 53,2% du total. Suivant le volume et la proportion des captures moyennes annuelles sur toute la période, ces espèces sont :

- le machoiron (15,7% avec 4 973 tonnes par an) ;
- le pageot (13,2% avec 4 200 tonnes par an) ;
- le pagre (9,1% avec 2 881 tonnes par an) ;
- la dorade grise (7,3% avec 2 302 tonnes par an)
- la sole (4,9% avec 1 546 tonnes par an) ;
- le thiof (3,1% avec 986 tonnes par an).

L'évolution tendancielle met cependant en exergue quelques spécificités selon les espèces. Par exemple les captures de thiof ont longtemps connu un déclin considérable avant d'entamer une relative relance depuis la fin des années 2000. Par contre, les débarquements de machoiron ont enregistré une forte croissance jusqu'au milieu des années 2000. Par la suite, la tendance est à

la baisse et le niveau des débarquements actuels est autour de 2 000 tonnes par an. Dans le cas du pagre, une amélioration relativement significative est notée au cours de ces cinq dernières années.

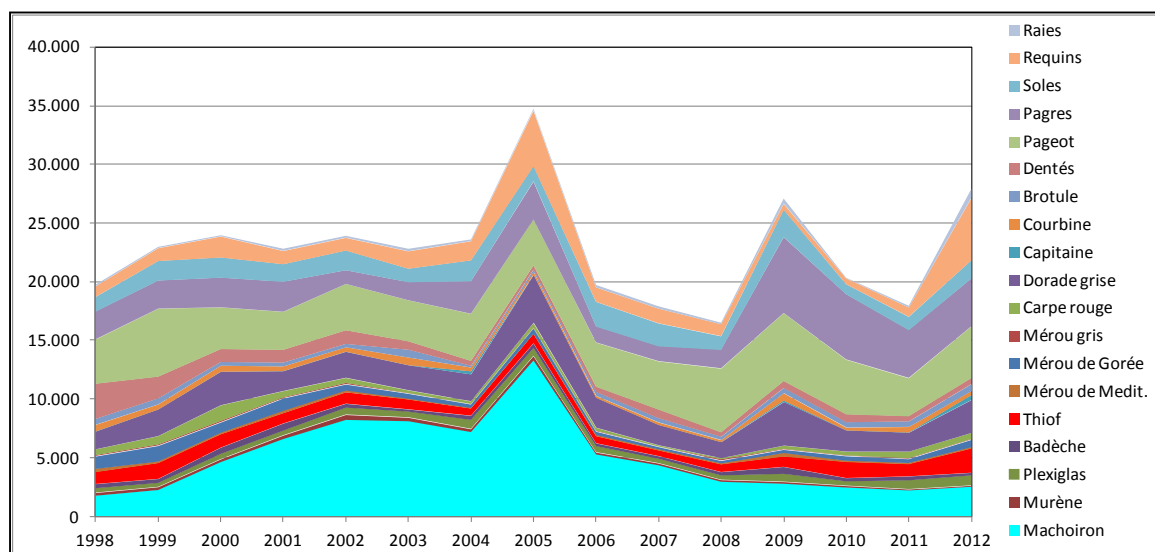


Figure 10 : Volume (en tonne) de poissons démersaux débarqués par la pêche artisanale

Mis à part le machoiron dont une série de prix est indisponible, la valeur commerciale des cinq autres espèces de poissons démersaux permet de mettre en évidence leur importance économique. Alors que les valeurs commerciales de la dorade grise et de la sole sont relativement stables entre un et deux milliards de FCFA par an, la tendance générale a été à la baisse jusque vers la fin des années 2000 pour le thiof, le pagre et le pageot. Par la suite, à partir de 2008, combiné à des prix très élevés, les importantes captures réalisées en provenance probablement des pays de la sous-région dont la Guinée Bissau ont entraîné une augmentation significative des valeurs commerciales du thiof et du pagre. Par contre, celle du pageot est restée assez stable autour de deux milliard par an au cours des dernières années. Dans le cas du thiof, la hausse est même continue durant les dernières années avec une valeur commerciale qui dépasse actuellement 8 milliards de FCFA par an. Le pagre est surtout marqué par le quadruplement de sa valeur commerciale entre 2008 et 2009 due non pas aux prix mais plutôt aux captures réalisées. Durant les deux dernières années, la valeur commerciale du pagre est d'environ un milliard et demi de FCFA par an.

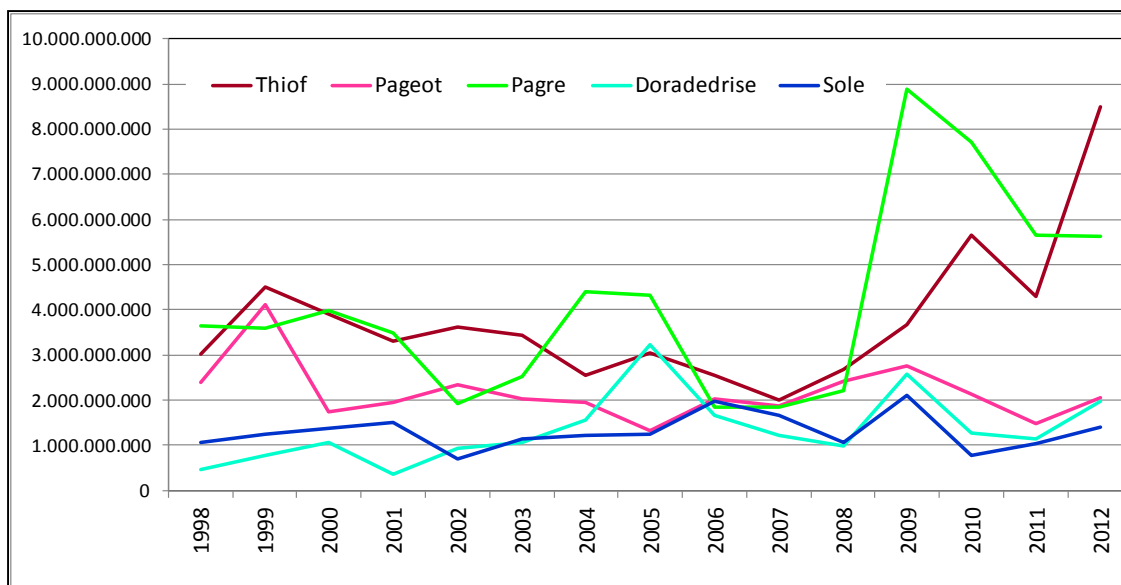


Figure 11 : Valeur commerciale (en FCFA) des principales espèces de poissons démersaux

En se référant au volume et à la valeur des débarquements, en plus du thiof, du pageot, du pagre et de la sole qui étaient habituellement suivis à travers la note de conjoncture, l’OEPS devrait également prêter plus attention au machoiron et à la dorade grise. Fortement orientées vers le marché extérieur, les espèces de poissons mentionnées ici jouent de moins en moins un rôle important dans la consommation des sénégalais du fait de prix globalement inaccessibles. Pour le cas particulier du machoiron qui a été longtemps négligé, on note une intensification considérable de son exploitation à partir de la fin des années 90. Cette situation s’explique principalement par l’intérêt de plus en plus grandissant manifesté à l’endroit de cette espèce qui, il y a seulement quelques années, à défaut d’être bradée auprès des transformateurs, était jetée sur la plage. Actuellement, le machoiron est tellement prisé que sa commercialisation a entraîné la spécialisation de certains mareyeurs qui le revendent frais ou congelé dans les marchés sénégalais mais également dans les pays de la sous-région (surtout au Mali). Il est d’ailleurs important qu’une étude soit menée sur cette filière pour mieux préciser le contexte de son regain économique et les perspectives.







 <p>Machoiron (<i>Arius heudelotii</i>)</p>	 <p>Pageot (<i>Pagellus bellottii</i>)</p>	 <p>Pagre (<i>Pagrus caeruleostictus</i>)</p>
 <p>Dorade grise (<i>Plectorhinchus mediterraneus</i>)</p>	 <p>Sole langue (<i>Cynoglossus senegalensis</i>)</p>	 <p>Thiof (<i>Epinephelus aeneus</i>)</p>

Figure 12 : Images de présentation des poissons démersaux prioritaires

4.4.3 Choix des autres espèces à suivre

La part du groupe d'espèces constitué des mollusques, céphalopodes et crustacés dans les débarquements totaux de la pêche artisanale représente en moyenne 5,7% au cours des quinze dernières années. Les débarquements de ces espèces ont globalement augmenté de manière considérable jusqu'au milieu des années 2000. La tendance s'est ensuite inversée vers la baisse au cours des années suivantes. Cette évolution en deux étapes est particulièrement remarquable pour les deux espèces de mollusques que sont le cymbium et le murex qui représentent respectivement en moyenne 42,3% et 25,3% du volume total du groupe d'espèces. Par contre, pour le poulpe, l'évolution du volume des débarquements est surtout caractérisée par une forte fluctuation interannuelle marquée par la fameuse explosion de 1999 (14 461 tonnes). En ce qui concerne la seiche qui est la deuxième espèce de céphalopodes en termes d'importance relative après le poulpe, les débarquements sont caractérisés par une relative stabilité autour de 1 000 tonnes par an. La crevette blanche constitue l'espace la plus importante des crustacés avec cependant des débarquements assez fluctuants. Il faut toutefois signaler l'importance de la crevette qui est sous-estimée ici du fait de l'absence d'un système permanent d'enquête au sein du Sine Saloum et de la Casamance.

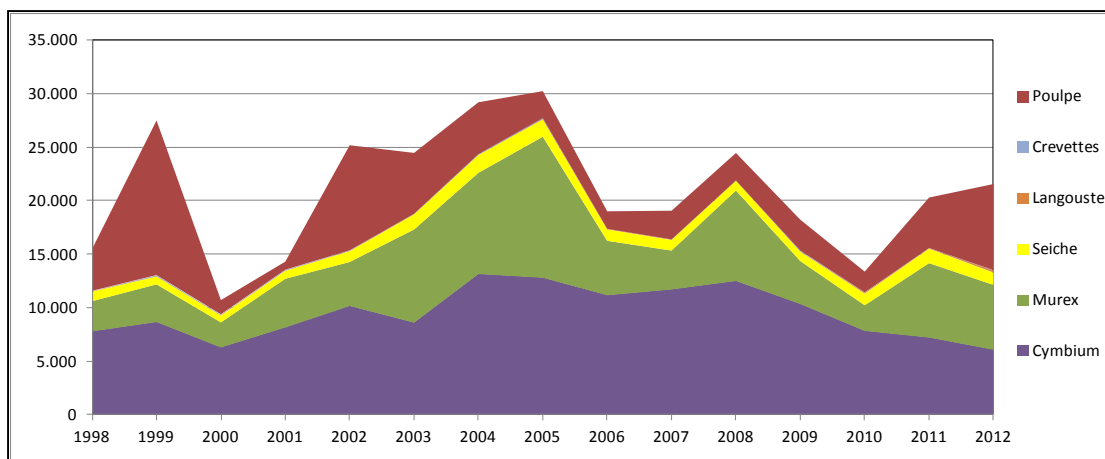


Figure 13 : Volume (en tonne) des autres espèces débarquées par la pêche artisanale

Avec des valeurs commerciales assez similaires jusqu'en 2001 (entre deux et trois milliards de FCFA par an), le cymbium et le murex ont par la suite connu des tendances très différentes au cours des années suivantes. En ce qui concerne le cymbium, avec la diminution continue des captures, la valeur commerciale est également à la baisse depuis 2004. Elle passe ainsi de 4 milliards à seulement 1,6 milliards de FCFA en 2012. Dans le cas du murex qui bénéficie de prix nettement plus favorables que le cymbium, la valeur commerciale a d'abord considérablement augmenté entre 2001 et 2005 avec un pic de 11,7 milliards de FCFA. Ensuite, la tendance générale a été à la baisse avec cependant des fluctuations assez marquées. Avec un pic d'environ deux milliards de FCFA enregistré en 2004, la valeur commerciale de la seiche est également à la baisse depuis presque une décennie. Au cours des dernières années de la série, la valeur commerciale de cette espèce de céphalopode est autour de 1,3 milliard de FCFA. Par manque de séries de prix pour le poulpe et la crevette, la tendance des valeurs commerciales n'a pas pu être analysée pour ces deux espèces.

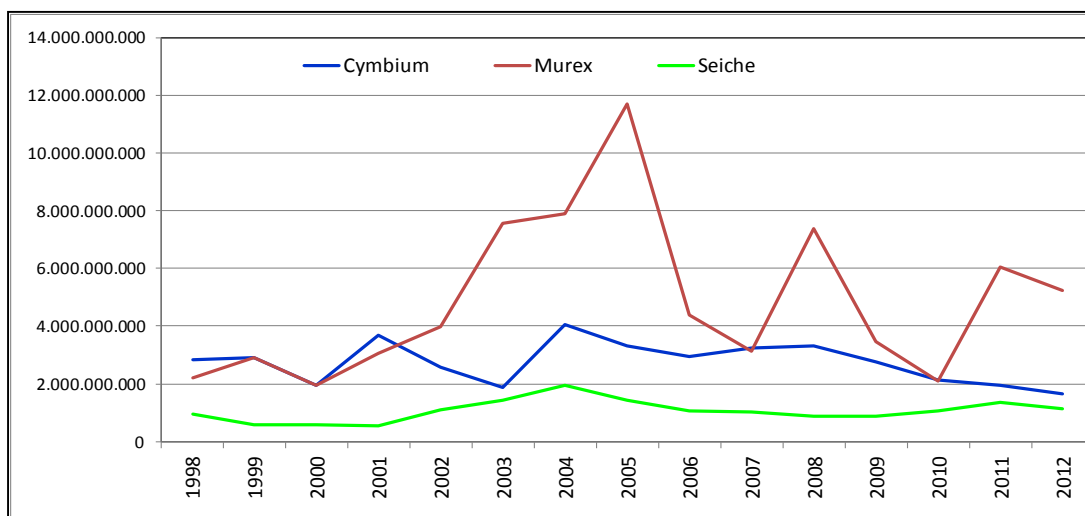


Figure 14 : Valeur commerciale (en FCFA) des principales autres espèces exploitées

L'OESP suivait déjà le cymbium, le poulpe, la seiche, et la crevette blanche. L'importance des quantités débarquées justifient bien le suivi du cymbium et du poulpe. Toutefois, sur ce plan, le murex qui a par ailleurs une forte valeur commerciale devrait désormais faire l'objet de suivi. Pour la seiche, en dépit de la faiblesse des débarquements, l'importance en termes d'exportation peut justifier le maintien du suivi. L'importance économique de la crevette blanche notamment dans le Sine Saloum et la Casamance où la pêche est fortement ancrée exige aussi la nécessité de maintenir le suivi. Par ailleurs, il a été recommandé que la crevette profonde qui dispose déjà d'un plan d'aménagement soit pris en compte en termes de suivi.







 <p>Cymbium (<i>Cymbium spp</i>)</p>	 <p>Murex (<i>Murex spp</i>)</p>	 <p>Seiche (<i>Sepia officinalis</i>)</p>
 <p>Poulpe (<i>Octopus vulgaris</i>)</p>	 <p>Langouste (<i>Palinurus spp</i>)</p>	 <p>Crevette blanche (<i>Peaneus notialis</i>)</p>

Figure 15 : Images de présentation des autres espèces prioritaires

Conclusion et perspectives

La signification même du mot « observatoire » va de pair avec un objectif de pérennisation. Il est toutefois évident de constater qu'après une période faste durant laquelle l'OEPS a connu ses lettres de noblesse, l'efficacité de cet outil n'a malheureusement pas pu être maintenue. Plusieurs incohérences notées en matière de décisions et d'orientations stratégiques ont progressivement plongé l'OEPS dans la léthargie, voire même dans l'inexistence totale. Après l'arrêt du financement d'appui de l'AFD durant trois années, l'OEPS a disparu pour faire place à la CEP qui est directement rattachée au cabinet du Ministre. Bien que la CEP nouvellement avait aussi pour mandat de poursuivre la mission de l'observatoire, force est de reconnaître, que cette décision a semblé sonné le début de la fin de l'efficacité et de la grande notoriété qui avait caractérisé l'OEPS.

Le diagnostic fait à travers cette étude montre le cadre institutionnel actuel est source de confusion sur l'existence même de l'OEPS. Par ailleurs, l'architecture organisationnelle de la CEP qui est basée sur des Unités de service ne prévoit pas une responsabilisation formelle, indispensable à la bonne conduite des missions techniques dévolues à l'OEPS. Il y a donc nécessité à clarifier le statut institutionnel et organisationnel dans lequel doit s'inscrire la relance de l'OEPS. La redynamisation de l'observatoire ne peut également être concrétisée sans une rationalisation des ressources humaines, physiques et financières. En effet, ces ressources sont marquées par beaucoup de lacunes en termes de quantité, de qualité, de disponibilité et de répartition. Sur ce plan, il est donc important de renforcer les capacités opérationnelles de la CEP si l'on veut retrouver, voire dépasser le niveau d'efficacité dont jouissait l'OEPS dans le passé.

Le besoin de garantir la crédibilité et la durabilité des produits phares de l'OEPS (bulletin d'information Thiof News, Note de conjoncture et Rapports d'études sectorielles) impose aussi la nécessité d'optimiser la stratégie de production et de diffusion. Ainsi, face à la forte dépendance de l'OEPS, il s'avère indispensable de reconsidérer son partenariat à travers une collaboration mutuellement profitable entre la CEP les autres institutions productrices de données. Un effort particulier doit également être consenti pour garantir la qualité et la régularité des produits de l'OEPS. Par ailleurs, une orientation vers l'usage des technologies de production et de diffusion des données doit être promue. Dans une telle perspective, la mise en place d'un système d'information moderne et d'un site web constitue une priorité majeure. Enfin, en plus des espèces habituellement suivi par l'OEPS, les mutations de la pêche sont telles que de nouveaux enjeux méritent d'être pris en considération. Ainsi, certaines espèces jadis ignorées nécessitent aujourd'hui un suivi et/ou des études approfondies de leurs filières (exploitation, valorisation, commercialisation et consommation). C'est entre autres, le cas de

l'ethmalose, du machoiron, du murex, de la dorade grise et de la ceinture, du maquereau et du chinchard noir.

Annexes

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Prénom	Nom	Responsabilité
Alioune Badara	Sy	Economiste, ancien agent de la CEP
Sidy	Ndaw	Chef du Bureau Statistique de la DPM
Oumar	Fadiaba	Statisticien à la CEP

NB : Par manque de disponibilité, le Coordonnateur actuel de la CEP n'a pas pu être rencontré. Le premier Coordonnateur de la CEP a été contacté mais après avoir examiné le guide d'entretien il a fait part de son incapacité à se prononcer sur les questions posées. Toutefois, avec la présence de la presque totalité des anciens Coordonnateurs de la CEP au cours de la séance de restitution, toutes les contributions utiles ont pu être recueillies.

Annexe 2 : Guide d'entretien du diagnostic

Guide d'entretien

I. Aspects institutionnels et fonctionnels

1. Votre point de vue sur la nécessité de maintenir et redynamiser l'OEPS
2. Votre point de vue sur la pertinence du rattachement de l'OEPS à la CEP
3. Votre appréciation sur les relations entre l'OEPS et ses partenaires (fournisseurs et utilisateurs de données)
4. Vos recommandations sur les aspects institutionnels et fonctionnels

II. Ressources humaines, financières et physiques

1. Votre appréciation chronologique sur le personnel chargé du fonctionnement de l'OEP (quantité, profil, abnégation, créativité, dynamisme)
2. Votre appréciation chronologique sur le budget destiné à l'OEP (quantité, disponibilité, régularité, gestion, utilisation)
3. Votre appréciation chronologique sur les moyens logistiques l'OEP (quantité, opérationnalité, gestion, utilisation)
4. Votre appréciation chronologique sur les équipements de l'OEP (quantité, conformité, performance, maintenance, répartition)
5. Vos recommandations sur les ressources humaines, financières et physiques

III. Niveau de performance de l'OEPS

1. Votre appréciation sur la notoriété et la crédibilité de l'OESP dans le secteur
2. Votre appréciation sur le design et le contenu de la note de conjoncture
3. Votre appréciation sur la stratégie de production et de diffusion de la note de conjoncture
4. Votre appréciation sur l'efficacité de l'OEPS à par rapport à ses missions
5. Vos recommandations pour booster la performance de l'OEPS

Merci de collaboration

Annexe 3 : Liste des documents consultés

Chavance P. et Diallo A., 1995. Un observatoire des pêches, pourquoi et comment ? Communication au Deuxième Forum Halieumétrique, Nantes, 1995, Session I : Acquisition de l'information, 7 p.

Ministère de la pêche, 2006. Arrêté N° 19.04.2006-002462 portant organisation et fonctionnement de la Cellule d'Etudes, de Planification (CEP), 3 p.

Morand P., Chavance P., Le Fur J., Thibault L. et Sy O., 2002. Trois expériences d'observatoires des pêches en Afrique de l'Ouest. Actes du séminaire « Economie de la filière pêche » - Abidjan 23-25 avril 2002, 14 p.

OEPS, 1998. Le Bulletin d'Informations de l'Observatoire Economique de la Pêche au Sénégal (O.E.P.S.). Thiof, Revue trimestrielle n° 5, Octobre 1998, 9 p.

OEPS, 1998. Note de conjoncture. La situation en décembre 1998 – N° 6/98.

OEPS, 1999. Le Bulletin d'Informations de l'Observatoire Economique de la Pêche au Sénégal (O.E.P.S.). Thiof, Revue trimestrielle n° 6, Mars 1999, 11 p.

OEPS, 1999. Note de conjoncture. La situation en janvier 1999 – N° 1/99.

OEPS, 2000. Note de conjoncture. N° 6/juin 2000 - La situation en janvier - mars 2000 p.

OEPS, 2001. Note de conjoncture. N°10/ juin 2001 – Synthèse annuelle 2000.

OEPS, 2001. Note de conjoncture. N°11/Novembre 2001 - Situation 1^{er} semestre 2001.

OEPS, 2002. N°15/ Octobre 2002 - Situation 1^{er} semestre 2002.

OEPS, 2002. Note de conjoncture. N°14 / avril 2002 – Synthèse annuelle 2001.

OEPS, 2003. N°18 / Juin 2003 – Synthèse annuelle 2002.

OEPS, 2003. N°19/novembre 2003 – 1^{er} semestre 2003.

OEPS, 2004. N°22 / Juin 2004 – Synthèse annuelle 2003.

OEPS, 2004. N°23/Septembre 2004 – 1^{er} semestre 2004.

OEPS, 2005. N°25 / Juin 2005 – Synthèse annuelle 2004.

OEPS, 2006. N°27 / Janvier 2006 – Troisième trimestre 2005.

OEPS, 2006. N°29 / mai 2006 – Synthèse annuelle 2005.

OEPS, 2007. N°27 / mars 2007 – Premier semestre 2006.

OEPS, 2008. N°29/ Avril 2008 – Synthèse annuelle 2006.

OEPS, 2008. N°30/ Novembre 2008 – Synthèse annuelle 2007.

OEPS, 2008. N°31/ Avril 2009 – Synthèse annuelle 2008.